



Vice caché infiltration mur mitoyen du couloir commun

Par Visiteur

Bonsoir MAITRE

suite a une grosse infiltration sur notre mur mitoyen du couloir commun, les anciens propriétaires d'a coté n'ont pas répondu a nos differents interpellations a l'amiables et a notre lettre recommandée. Ils ont meme demenagé aussitot. Apres nos avertissements aupres des agences dans lesquelles ils avaient mis leur maison en vente concernant le sinistre, celle-ci a ete vendue. Nous avons acheté l'appartement croyant qu'une assurance de copropriété etait mise en place mais ce n'est pas le cas. Nous ne savons plus quoi faire d'autant plus qu'ils ont fourni un document mentionnant la "claireté du mur".! Les degats sont de plus en plus important!

La copropriété se constitue de 2 appartements a etages.

que conseillez - nous de faire?

Ce sont des gens "d'une autre education"!

merci

cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

suite a une grosse infiltration sur notre mur mitoyen du couloir commun, les anciens propriétaires d'a coté n'ont pas répondu a nos differents interpellations a l'amiables et a notre lettre recommandée. Ils ont meme demenagé aussitot. Apres nos avertissements aupres des agences dans lesquelles ils avaient mis leur maison en vente concernant le sinistre, celle-ci a ete vendue. Nous avons acheté l'appartement croyant qu'une assurance de copropriété etait mise en place mais ce n'est pas le cas. Nous ne savons plus quoi faire d'autant plus qu'ils ont fourni un document mentionnant la "claireté du mur".! Les degats sont de plus en plus important!

La copropriété se constitue de 2 appartements a etages.

que conseillez - nous de faire?

Quelle est la cause de l'infiltration?

L'infiltration vient du toit de la copropriété?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour MAITRE

d'apres le plombier que nous avons fait venir ce jour, ce serait soit infiltration venant du sol ou d'un robinet mais il n'a pas pu nous en dire plus car il n'a pas pu rentrer dans le logement d'a coté
cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

bonjour MAITRE

d'apres le plombier que nous avons fait venir ce jour, ce serait soit infiltration venant du sol ou d'un robinet mais il n'a pas pu nous en dire plus car il n'a pas pu rentrer dans le logement d'a coté

Visiblement, il s'agit d'un dégât des eaux, émanant d'un voisin, pour lequel la copropriété n'a pas à intervenir.

A ce titre, il conviendrait d'avertir votre assurance, de réaliser un constat de dégât des eaux, et de faire intervenir le plombier afin de réaliser les travaux nécessaires à la réparation de la cause de l'infiltration.

Très cordialement.

Par Visiteur

Le mur concerné correspond a notre mur du couloir d'entrée de copropriété et mitoyen avec le logement d'a coté. il devrait donc etre "trempé" des 2 cotés! pourquoi ce voisin refuse t-il categoriquement de laisser le controler? il doit avoir quelque chose a se reprocher ou a cacher
cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

le mur concerné correspond a notre mur du couloir d'entrée de copropriété et mitoyen avec le logement d'a coté. il devrait donc etre "trempé" des 2 cotés! pourquoi ce voisin refuse t-il categoriquement de laisser le controler? il doit avoir quelque chose a se reprocher ou a cacher

Je ne sais pas d'où l'intérêt d'en parler à votre assurance. Cette dernière contactera l'assurance du voisin et ce dernier cédera sous la pression de son assurance. En effet, s'il persiste à refuser d'ouvrir la porte, alors il devra assurer lui même le paiement de l'intégralité des frais relatifs à la réparation de l'infiltration..

Très cordialement.